



Bretagne Vivante
sepnb

186 rue Anatole France
BP 63121
29231 Brest cedex 3
tél. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org

Objet : enquête publique à Hoedic portant sur la révision du zonage d'assainissement collectif, volet « Eaux usées ».

Madame la commissaire enquêtrice Christine BOSSE,

Le territoire communal d'Hoedic est bien connu d'un point de vue environnemental. Il concentre notamment de nombreux éléments du patrimoine naturel de fortes valeurs. Le caractère insulaire de Hoedic y ajoute un particularisme dans sa composition intrinsèque et a permis le maintien, au cours des dernières décennies, d'un bon état écologique général du patrimoine naturel en place.

Nous nous inquiétons cependant d'une dégradation notable au cours des dernières années de la qualité des eaux et des habitats associés de l'étang rétro littoral présent le long de la côte au sud-ouest de l'île. Des phénomènes d'eutrophisation majeures sont observés et indubitablement mis en œuvre et accélérés par les apports notamment de phosphore et nitrate issus de déversement des eaux par l'exutoire du lagunage. Le scénario attendu est notamment un atterrissement programmé à court terme de l'étang associé à la dégradation ou la destruction des habitats humides périphériques à cette formation. **L'enjeu environnementale est majeur pour l'écosystème de l'île.** L'étang et la roselière accueille notamment le passage de plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs dont le Phragmite aquatique, passereau le plus menacé d'Europe et faisant l'objet d'un mémorandum international d'entente signé par la France en 2010, ainsi que de nombreuses espèces protégées de faune et de flore. Cette dégradation aura, par ailleurs, un impact certain sur les nappes phréatiques en déstabilisant le fonctionnement naturel des milieux aquatiques de l'île. Ces nappes sont ici sources principales des eaux douces, denrée rare et de grande valeur en milieu insulaire.

Notre association a consultée les dossiers relatifs au projet de révision du zonage d'assainissement collectif de la commune d'Hoedic (FR-56). La situation insulaire de cette commune complique forcément certains aménagements liés à l'urbanisation comme la mise en œuvre de l'assainissement.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté de raccorder au système collectif la majorité des habitations, déclassant ainsi les systèmes d'assainissement individuels difficilement maîtrisables et limitant ainsi les risques de pollution ponctuelle ou de déversement inopportun.

Nous sommes cependant particulièrement inquiets sur deux points :

- La capacité du lagunage dont la jauge est actuellement dimensionnée au regard des habitations déjà raccordées sera-t-elle suffisante au regard des nouveaux raccordements ? Cette interrogation est particulièrement soulignée par les volumes à traiter très hétérogènes au cours d'un cycle annuel du fait, notamment, de l'augmentation de la population due à la fréquentation estivale et, pour laquelle le dit lagunage semble d'ores et déjà sous dimensionné.
- La description de l'exutoire dans les documents relatifs au projet de révision le présente comme un fossé permettant le rejet des eaux en mer. Il conviendrait alors de s'assurer par un suivi rigoureux et accessible de la qualité des eaux rejetées et notamment concernant la teneur en nutriments et, éventuellement d'adapter ou de compléter les processus de traitements afin de limiter les rejets vers la mer à des eaux claires.

Cette information est cependant erronée puisque le fossé servant d'exutoire abouti directement dans le marais du Paluden. Cette situation est particulièrement préoccupante au

Association reconnue d'utilité
publique, agréée au titre de la
protection de la nature.
Membre fondateur
de Réserves naturelles de France
et France Nature Environnement.





Bretagne Vivante
sepnb

186 rue Anatole France
BP 63121
29231 Brest cedex 3
tél. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org

regard de l'enjeu environnemental qui entoure cet étang rétro littoral, tel que décrit en préambule. C'est un point qui doit être particulièrement révisé et faire l'objet des aménagements adéquats pour permettre la mise en conformité ainsi que la sauvegarde et la restauration des milieux endommagés.

Nous demandons dans le cadre de cette révision, la réflexion approfondie sur le dimensionnement du lagunage, notamment au regard de la pression touristique en été, ainsi que l'abandon de l'exutoire actuel vers le marais du Paluden, préalable à sa restauration et sauvegarde.

Nous pouvons, sur ces points, vous assurer de notre vigilance concernant la préservation de ces enjeux environnementaux mais aussi de notre volontarisme pour soutenir toute démarche visant à mettre en œuvre cette révision dans le cadre vertueux d'amélioration du système d'assainissement et de restauration des milieux naturels.

Documents consultés :

BONNET R, 2017. *Evaluation environnementale du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Hoëdic.* Rapport IRH ingénieur conseil pour la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Décembre 2017, 52 pages.

LEJAS D, MONTFORT D, NORMAND B, NOEL F, SINDZINGRE Y, VALLERIE S, 2018. *MARAIS DU PALUDEN, diagnostic complémentaire – Etude pré-opérationnelle pour la restauration du marais.* Rapport OUEST AM' RENNES pour le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et l'Association de Gestion du Fort d'Hoëdic et de son Environnement. Avril 2018, 76 pages.

GAHAGNON M, 2017. *Révision du zonage d'assainissement, commune de Hoëdic.* Rapport LABOCEA pour la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Mars 2017, 35 pages.

Dossier suivi : par Matthieu FORTIN, Chargé de mission Mer et Littoral à Bretagne Vivante

Vannes, le 26/09/2018

Gwenola KERVINGANT,

Présidente de Bretagne Vivante

Association reconnue d'utilité
publique, agréée au titre de la
protection de la nature.
Membre fondateur
de Réserves naturelles de France
et France Nature Environnement.

